

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
13 mai 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 29

2022D075

**OBJET :**

**02. 168 RUE D'AIRE.  
DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT  
DES  
CONSOMMATIONS  
D'EAU.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 24.05.2022

ID : 059-215904004-20220519-2022D075-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le dix-neuf MAI à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. DÉCREUS Christophe – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme CLINKEMAILLIE Colette **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MORVAN Hervé – M. VERMEESCH Olivier – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELVOYE Philippe – M. LAPIERRE Julien – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – Mme BLANQUART Marine.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 mars 2019, la commune de Merville a cédé le bâtiment 168 rue d'Aire – 59660 MERVILLE, en date du 30 septembre 2019, correspondant à l'ancienne école du Sart.

Pour ce faire, ce bâtiment a été divisé en 2 parcelles : le 168 rue d'Aire et le 168 bis rue d'Aire correspondant à ce logement.

Suite à cette vente, le propriétaire n'avait pas souscrit de contrat d'abonnement eau auprès du Siden-Sian. Il a régularisé sa situation le 17 avril 2022. De plus, suite à une erreur de dénomination de factures, la commune a payé les factures correspondantes.

Il est demandé le remboursement à cet effet, montant s'élevant à 1 373,51 €.

Un titre de recette sera émis à l'encontre du propriétaire.

Le conseil municipal invité, autorise à l'unanimité, le versement de cette somme au profit de la commune et la rédaction des documents correspondants.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.